

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
19	19

Date de la
convocation
29/05/2020

OBJET
DE LA
DÉLIBÉRATION

**DESIGNATION
DES DELEGUES
POUR SIEGER AU
SYNDICAT MIXTE
D'ELECTRICITE
DU GARD**

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 JUIN 2020

**DELIBERATION N° 10
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt et le quatre juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice.

Mme Karine PERROTIN a été nommé secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-21 ;

Considérant le renouvellement des Conseillers municipaux ;

Considérant que la Commune de St Chaptes adhère au Syndicat Mixte d'Électricité du Gard, et qu'il y a lieu de désigner des délégués pour y siéger ;

Vu les candidatures,

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 3 abstentions :

- **DECIDE** de procéder, sans scrutin secret, à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, appelés à siéger au sein du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard ;
- **DESIGNE** donc :

Délégué titulaire : Monsieur Jocelyn PORTAL

Délégué suppléant : M. Jean-Claude MAZAUDIER

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

030-213002413-20200604-DE10-040620-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2020

Affichage : 05/06/2020

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

